



Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

Rentrée scolaire – 2 septembre 2019

La rentrée scolaire 2019-2020 dans les collèges de l'Isère

La rentrée en chiffres

La modernisation des collèges

La modernisation des équipements sportifs

La diversification de l'offre sportive

La restauration dans les collèges

Le collège numérique

La politique jeunesse

Le transport scolaire

Le Pack rentrée

L'évolution de la carte scolaire

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

La rentrée en chiffres

96 collèges publics et 22 collèges privés.

52 100 élèves * environ (dont près de 1300 élèves dans 22 SEGPA**, 500 élèves dans 43 ULIS***)

109,3 millions d'euros pour l'éducation, (investissement : 83,3 M€, fonctionnement : 26 M€),

11 millions pour le budget annexe de la restauration scolaire

60 millions d'euros pour le transport scolaire (40 086 abonnements dont 87 % d'inscriptions en ligne pour *Transisère*)

37 500 repas servis chaque jour, avec 32 % de produits locaux et 22 % de produits biologiques (pour les 65 collèges rattachés à une des 8 cuisines mutualisées départementales)

12 674 familles aidées financièrement

673 actions éducatives

15.000 ordinateurs, 12 000 tablettes

(*) Cette donnée sera actualisée dans la semaine de rentrée et correspond à l'ensemble des élèves des collèges publics

(**) SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté (***) ULIS : unités locales d'inclusions

La modernisation des collèges

Au regard de la reprise de l'activité dans le secteur du bâtiment, regain souhaité et encouragé par le Département, et de la volonté de minimiser la durée des travaux de rénovation des établissements tout en offrant pendant cette période les meilleures conditions de travail aux usagers des collèges en implantant un grand nombre de bâtiments modulaires, **ce sont plus de 200 millions d'euros qui ont été engagés** et qui ont permis depuis 2016 **de terminer 11 opérations et d'en lancer 21 autres** dont une a été achevée au printemps dernier (rénovation partielle du collège Jacques Brel à Beaurepaire (1,5 M€)).

Ainsi, des travaux de modernisation sont en cours dans 16 collèges. Parmi ceux-ci, 9 opérations seront livrées avant ou au cours de l'été prochain.

Collège	Nature des travaux	Date de livraison	Coût de l'opération
Champier	Construction	Eté 2020	22,73 M€
Crémieu Lamartine	Rénovation-extension	Eté 2020	4,38 M€
Corenc Jules Flandrin	Rénovation complète	Février et Eté 2020	13,17 M€
Monestier de Clermont Marcel Cuynat	Rénovation et extension,	Février 2020	10,65 M€
Domène La Moulinière	Rénovation complète	Eté 2020	10,73 M€
Heyrieux Jacques Prévert	Restructuration	Septembre 2020 et Février 2021	16,97 M€
Le Grand-Lemps Liers-et-Lemps	Rénovation partielle et extension	Novembre 2020	5 M€
Morestel François-Auguste Ravier	Rénovation partielle	Janvier 2021	5,34 M€
Pontcharra Marcel Chêne	Rénovation partielle	Novembre 2020	5,14 M€

Collège	Nature des travaux	Date de livraison	Coût de l'opération
Saint-Jean-de-Soudain Les Dauphins	Rénovation partielle	Février 2021	4,38 M€
<i>Saint-Laurent-du-Pont Le Grand Som</i>	<i>Rénovation partielle</i>	<i>Eté 2020</i>	<i>2 M€</i>
<i>Saint-Siméon-de-Bressieux Marcel Mariotte</i>	<i>Rénovation-extension</i>	<i>Eté 2020</i>	<i>6,66 M€</i>
Vienne L'Isle	Rénovation partielle	Décembre 2020	5,66 M€
Vif Le Masegu	<i>Rénovation thermique</i>	<i>Février 2020</i>	<i>1,57 M€</i>
Vinay Joseph Chassigneux	<i>Rénovation-extension</i>	<i>Eté 2020</i>	<i>8,29 M€</i>
Voreppe André Malraux	Rénovation partielle	Décembre 2020	4,97M€

Les premiers travaux de modernisation du collège Edouard Vaillant à St Martin d'Hères ont également démarré cet été.

En italique les opérations livrées avant l'été prochain

De plus 4 nouvelles opérations rentreront en phase travaux au cours de cette année scolaire dont la reconstruction du collège Lucie Aubrac suite à l'incendie volontaire de juin 2017 :

Collège	Nature des travaux	Date de démarrage des travaux	Date de livraison	Coût de l'opération
L'Isle d'Abeau François Truffaut	Rénovation partielle	Décembre 2019	Septembre 2020 et Octobre 2021	4,14 M€
Pont Evêque Georges Brassens	Rénovation	Juin 2020	Janvier 2022	11,2 M€
Les 6 Vallées Bourg d'Oisans	Rénovation et extension	Mai 2020	Janvier 2021, Juillet et Décembre 2022	14,9 M€
Grenoble Lucie Aubrac	Reconstruction	Mars 2020	Septembre 2021	15 M€

Par rapport au programme validé par l'assemblée départementale en 2016, **7 autres opérations sont en phase études pour un montant estimé à près de 21 M€.**

Le Département participe également à hauteur de **15,2 M€** à la **restructuration de la cité scolaire de l'Edit à Roussillon**, chantier piloté par la Région, dont les travaux préparatoires ont été engagés cet été.

Enfin, le Département consacre chaque année une enveloppe importante à la maintenance des 95 collèges et cités scolaires isérois dont il a la charge (**14 M€ en moyenne par an depuis 2016 auxquels il faut rajouter 5,3 M€/an pour des travaux dédiés à l'accessibilité**)

Le programme important d'investissement dans lequel le Département s'est engagé dans le cadre de sa politique éducative permet de mettre à disposition de la communauté éducative des bâtiments scolaires modernes, sûrs et adaptés aux besoins pédagogiques et à la vie scolaire. Au travers de ce plan pluriannuel de rénovation et construction des collèges le Département a souhaité porter une attention particulière au bien être des utilisateurs et à la dépense énergétique des bâtiments. Cela se traduit, pour un grand nombre d'opérations,

par le remplacement des menuiseries extérieures et la pose d'isolation du bâtiment avec, sur ces deux postes, des exigences supérieures à ce qu'impose la réglementation thermique en vigueur. De plus pour ce qui concerne les matériaux de finition intérieure le Département impose une gamme de produits permettant de garantir une bonne qualité de l'air intérieur en minimisant l'apport de polluants.

La modernisation des équipements sportifs

A Morestel, le nouveau gymnase (3,24 M€) actuellement en cours de travaux sera mis en service pour janvier 2020.

En complément des investissements ci-dessus et pour permettre la bonne réalisation des programmes d'éducation physique et sportive des collégiens isérois, ce sont 1,100 million d'euros qui sont versés chaque année aux collectivités locales pour les aider à la construction ou la rénovation de bâtiments sportifs utilisables par les collégiens.

La diversification de l'offre sportive

Afin de permettre la pratique de la natation, notamment dans le cadre du savoir nager pour les collégiens, le Département a mis en place un plan piscine destiné à réaliser, d'ici 2021, 7 nouvelles piscines couvertes pour l'Isère.

Sur la base d'un référentiel optimisé, tant pour l'enseignement de la natation que pour la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement, les collectivités peuvent bénéficier d'un accompagnement sur leur projet de piscine. 7 projets sont identifiés : Bourgoin-Jallieu, Les Abrets-en-Dauphiné, Moirans, Morestel, Pontcharra et Saint-Egrève, Saint-Romain en Gal (CC Vienne Condrieu). A ce jour, une des piscines a été livrée (Morestel) et deux sont en cours de construction (Pontcharra et Saint-Egrève).

Dans le cadre de son schéma départemental des sports de nature, le Département a développé une politique dédiée aux sports de nature avec la mise en place d'activités ouvertes à tous et oeuvre ainsi à une diversification de l'offre sportive en direction des collégiens.

En 2018-2019, 5 nouveaux parcours permanents de course d'orientation sont à l'étude ou en cours de réalisation sur les communes de Lans en Vercors, Pont-Evêque, Optevoz (Espace naturel sensible de l'Etang de Lemps), La Côte Saint André (scolaire et patrimoine), Chirens (collège). Ainsi, l'Isère compte à ce jour 26 espaces et plus de 60 parcours permanents de course d'orientation accessibles aux collégiens et au grand public.

Le Département accompagne aussi le développement de l'escalade, activité sportive largement pratiquée en EPS, avec la construction de structure artificielle d'escalade dans tous les nouveaux gymnases (livraison prévue fin 2019 d'un SAE sur le gymnase de Morestel). Il assure également le financement et le suivi des sites sportifs naturels d'escalade en étroite collaboration avec la Fédération française de la montagne et de l'escalade.

La restauration scolaire

Chaque jour, le Département sert 37 500 repas aux collégiens isérois.

Le budget annuel de la restauration est de 38,2 M€.

Des repas de qualité

Les 8 cuisines mutualisées d'Echirolles, Saint-Egrève, L'Isle-d'Abeau, Seyssuel, Chatte, Pont-de-Chéruy, La Tour-du-Pin et Voiron, qui ont desservi 65 collèges durant l'année scolaire 2018-2019 ont permis d'améliorer encore la qualité des repas :

- **une restauration plus sûre**, grâce à une meilleure professionnalisation des équipes et à des équipements performants qui permettent d'améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle des repas ;

- **une restauration plus locale**, grâce aux contrats conclus avec les agriculteurs isérois qui fournissent d'ores et déjà près d'un tiers des denrées ;

- **une restauration plus bio**, qui utilise 22 % de produits bio locaux, et notamment des fruits et légumes de saison, fromages, laitages et volailles ;

- **une restauration certifiée pour sa qualité**, Ecocert a déjà accordé le label « restauration collective » à toutes les cuisines mutualisées ainsi qu'aux cuisines des collèges de Monestier-de-Clermont de Montalieu-Vercieu, et de Bourgoin-Jallieu (Pré Bénit). Ce label atteste notamment de l'utilisation de produits bio et locaux, le respect de la qualité et de l'équilibre nutritionnel des repas et la prise en compte de la gestion environnementale de la cuisine. Le niveau 2 de certification est déjà obtenu pour les 2 cuisines mutualisées de l'agglomération grenobloise ainsi que pour le collège de Pré Bénit. Celui-ci impose notamment une utilisation d'au moins 30 % de produits bio ;

- **une restauration exemplaire** :

Le Département s'engage à **anticiper la suppression du plastique** prévue par la loi Egalim en 2025 et étudie actuellement avec les collèges des solutions alternatives. La première mesure consistera à compter de la rentrée 2019 à ne plus utiliser de vaisselle plastique jetable (utilisée notamment pour la présentation individuelle de certains hors d'œuvre, fromages et desserts). S'en suivront courant 2020 la suppression de l'usage des contenants et de la vaisselle en plastique réutilisables dans tous les collèges ainsi que la suppression de l'usage des barquettes en plastique utilisées par les CMC pour la cuisson de certains aliments. Ces nouvelles dispositions devront faire l'objet d'un accompagnement auprès des agents des collèges pour lesquels l'utilisation de plastique réutilisable représente un gain au niveau des conditions de travail.

Par ailleurs, le Département va **poursuivre en 2019/2020 le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire** qu'il avait mis en place entre 2015 et 2018 et qui avait pour objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans les collèges de l'Isère, maîtriser l'impact environnemental de la restauration, responsabiliser et éduquer les collégiens en tant que futurs citoyens, valoriser la restauration scolaire.. Pour cela, les 900 agents des collèges ont été formés et les 37 500 élèves sensibilisés en partenariat avec l'ADEME. L'évaluation du dispositif montre le succès de cette opération puisque que la moyenne gaspillée a chuté en passant de 150 grammes (chiffre constaté en 2011) à 86 grammes par convive en 2017 et à 73 grammes en 2018. Certains collèges affichent même des « scores » inférieurs à 40 grammes. Ces bons résultats ont été partagés avec les collèges dans l'objectif de valoriser les agents de la restauration scolaire et de responsabiliser l'ensemble des acteurs. Les actions vont s'intensifier par un accompagnement des agents en vue d'augmenter leur implication dans leur rôle pédagogique et d'éducation auprès des convives. Un guide des bonnes pratiques sera également élaboré en lien avec les agents et les services civiques continueront à intervenir pour renforcer la régularité des sensibilisations (action engagée en janvier 2019).

Des repas accessibles à tous

Les collégiens ne paient qu'une partie du coût de leur repas : 3.90 € pour le tarif de base sur un coût de revient de 7,18 € soit 54.3 % de ce coût.

12 674 familles bénéficient de l'aide à la restauration permettant notamment aux familles les plus modestes de ne payer que 34,2 % du coût du repas.

Les collèges à la pointe de l'innovation et du numérique

Soucieux d'accompagner le développement du numérique dans les collèges, le Département de l'Isère poursuit ses investissements en matière d'équipement, d'infrastructures et de services innovants.

Avec un budget 2019 de près de 4,7 M€, le Département poursuit sa politique du numérique éducatif visant à :

- mettre le numérique au service de la réussite des élèves et de la réduction des inégalités, grâce à des équipements adaptés à des pratiques pédagogiques innovantes ;
- poser les bases de la citoyenneté numérique dans une société hyper connectée ;
- améliorer l'attractivité des collèges en modernisant leurs équipements et leur connectivité.

De 2016 à 2019, le Département a tenu son engagement pris dans le cadre du **Plan numérique national pour l'Education**. Ainsi, les 33 collèges concernés ont été raccordés au Très Haut Débit, dotés d'une couverture WIFI totale, équipés de tablettes et accompagnés tant au niveau technique que logistique. A la rentrée 2019, les résultats d'une évaluation, souhaitée par le Président, particulièrement approfondie et menée auprès des équipes des établissements, des élèves et des parents, en étroite collaboration avec les services du Rectorat de l'académie de Grenoble, permettront d'envisager différents scénarios pour les modalités d'équipement numérique des collèges dans les années à venir. Parallèlement, le Département continue à assurer la maintenance et le remplacement du parc de matériels informatiques et audiovisuels existants (PC, vidéoprojecteurs, dispositifs interactifs, imprimantes 3D...).

En parallèle, les investissements se poursuivent afin de **moderniser les infrastructures réseau des collèges**.

Avec le développement des usages nomades et la consommation accrue de contenus et de ressources pédagogiques en ligne, **l'amélioration des liaisons Internet desservant les collèges est un enjeu majeur pour la collectivité, tout comme le maillage progressif des collèges en Wi-Fi**. Ces efforts contribuent à l'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage pour l'ensemble de la communauté éducative.

En septembre, près de 70 collèges disposeront d'une connexion supérieure à 20 Mbits/s. Avec le plan **Isère THD**, tous les collèges bénéficieront à moyen terme d'une connexion Très Haut Débit exploitant pour partie le réseau de fibre optique départemental.

Enfin, la rentrée 2019 sera marquée par le lancement de l'expérimentation « Collège de demain » dans 3 établissements volontaires. L'objectif est de profiter de la dynamique enclenchée par le numérique pour réfléchir au collège de demain et redessiner les espaces, afin d'offrir aux élèves et aux personnels des espaces, des équipements et des mobiliers innovants qui donnent envie d'apprendre, d'enseigner et de s'y épanouir.

La politique jeunesse

Le Département a voté en mars 2016 le **plan départemental pour la Jeunesse** qui vise à répondre, en proximité, lisiblement, de façon efficiente et en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, aux besoins des 12 à 25 ans.

Une convention cadre avec les partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine de la jeunesse (dont l'Education nationale) a acté en 2017 l'engagement de chacun à soutenir la mise en place d'une politique jeunesse coordonnée dans les 13 territoires du Département.

Les dispositifs en direction des collégiens évoqués ci-après, s'inscrivent dans ce Plan.

Les actions éducatives du "Pass isérois du collégien citoyen" (PICC)

Établi par le Département en 2016, le Pass isérois du collégien citoyen **accompagne des projets, développés dans les collèges publics et privés isérois, autour d'objectifs éducatifs partagés.**

Pour l'année scolaire 2019-2020, 673 actions ont été retenues, soit un taux d'acceptation des demandes de 88 % (contre 87 % en 2018). Ces actions rendent les jeunes acteurs de leurs apprentissages et leur donnent la possibilité d'enrichir leurs savoirs et de développer leur conscience citoyenne à travers des thématiques en relation avec leurs centres d'intérêts : le sport, la culture, l'éco-responsabilité, le numérique... notamment.

En 2019, plus 1,5 millions d'euros sont ainsi répartis entre les 118 collèges isérois publics et privés pour déployer ce dispositif. Ces subventions sont versées aux collèges. Le Département **finance également des interventions directes de ses partenaires** (ex. : CAUE - Conseil en architecture, urbanisme et environnement, ONF - Office national des forêts...) dans les établissements. Cela représente une enveloppe d'environ 65 000 €. Le PICC encourage ainsi **la réalisation de projets prenant appui sur les acteurs locaux** s'inscrivant dans une dynamique territoriale insufflée par le Département.

2019 est marquée par une croissance de la sensibilisation aux milieux naturels isérois et un approfondissement des projets de pratiques sportives et/ou culturelles.

Découverte des espaces naturels sensibles isérois : 415 810 € - 44 actions

Ces actions ont pour but de **faire comprendre les interactions entre l'élève et son cadre de vie**. Elles apprennent aux collégiens le « vivre ensemble » et leur permettent d'appréhender leurs droits et devoirs pour devenir des citoyens responsables.

L'activité "*Je pars en chemin sur les Espaces naturels sensibles - ENS*" a été plus sollicitée qu'en 2018 et la demande a connu une nette progression en nombre d'élèves (+ 16%). Majoritairement, il s'agit de séjours de deux jours-une nuit permettant l'intégration des élèves de 6^{ème} essentiellement dans le Vercors (62%) et en Chartreuse (30 %).

Voici quatre exemples illustrant les évolutions de ce type de projets :

1. Le collège Louis Mauberrét à La Mure, en outre, va travailler sur un site nouvellement intégré au dispositif, celui des Gillardes sur la commune de Pellafol.
2. Le collège Trièves à Mens va coopérer avec un nouveau partenaire départemental, Terre Vivante.
3. Le collège Philippe Cousteau à Tignieu-Jameyzieu a construit son projet sur trois aspects : intergénérationnel / alimentation / découverte Espace sensible.
4. Le collège Belledonne à Villard-Bonnot a monté un projet culture et découverte de l'ENS du col du Coq, en lien avec le Musée Arcabas-en-Chartreuse.

Education artistique et culturelle : 395 100 € - 296 actions

Les actions culturelles favorisent la démarche artistique et plus globalement le contact direct avec des œuvres et des artistes. Dans cette perspective, neuf résidences d'artistes en collège seront accompagnées cette année. Les domaines sont variés :

- Créations artistiques à Bourg d'Oisans, au collège des Six Vallées avec le Collectif *Ici-Même*

- Théâtre à Grenoble, au collège Aimé Césaire avec la Compagnie *Natacha Dubois*
- Ecriture à La Motte d'Aveillans, au collège du Vallon des Mottes avec la Compagnie *La fabrique des petites utopies*
- Musique à Pont-de-Beauvoisin, au collège Le Guillon avec la Compagnie *Naüm*
- Danse contemporaine à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, au collège Rose Valland avec la Compagnie *Malka*
- Théâtre à Tignieu-Jameyzieu, au collège Philippe Cousteau avec la Compagnie *Locus solus*
- Théâtre à Vienne, au collège de L'Isle avec le Collectif *Théâtre et compagnie*
- Création avec des matériaux bruts naturels à Villefontaine, au collège René Cassin avec le Collectif *Collectivo Terron*
- Théâtre à Voreppe, au collège André Malraux avec la Compagnie *Le chat du désert*

Découvertes et pratiques sportives : 345 100 € - 58 actions

L'ensemble des actions "sport" sont toujours sollicitées de manière importante. Cependant, la découverte d'un sport de neige (ski alpin, de fonds ou raquettes) reste une priorité pour les collèges.

Dans les projets soutenus par le Département, l'accent a été mis sur :

- la découverte d'espaces proches mais encore trop méconnus, d'un milieu particulier et changeant, auquel il faut s'adapter et dans lequel il faut se repérer ;
- les savoir-être basés sur l'entraide, le respect, l'ouverture d'esprit ... ;
- la sensibilisation à l'environnement (dérangement hivernal, respect de la faune et de la flore, respect et préservation de la Nature, ...)

De plus, il est à noter que la mise en place de ces actions permet de faire vivre des acteurs économiques du territoire isérois (stations de ski, gîtes en hors-saison, accompagnateurs de moyenne montagne, ...) et faire découvrir aux jeunes des métiers « peu connus ».

Par ailleurs, pour sa première année dans le PICC, le stand « Sport santé » a été souhaité par onze collèges, point de départ de projets amenés à se développer.

Devoir de mémoire : 94 430 € - 59 actions

Cette année, l'ouverture du PICC sur le partenariat "Maison d'Izieu dans l'Ain, Camps des Milles à Aix-en-Provence et Musée de la Résistance et de la Déportation à Grenoble" a mis en lumière des projets plus construits, avec des enseignants vraiment impliqués. La description des projets a mis en valeur les actions menées autour de la participation de collégiens à des cérémonies commémoratives.

Eco responsabilité et solidarité : 151 110 € - 84 actions

Parmi les projets éco-responsable, le PICC contribue plus particulièrement au financement des **projets d'éducation à la citoyenneté planétaire** de quatre collèges isérois. Il s'agit des collèges René Cassin à Villefontaine, L'Edit à Roussillon, Raymond Guelen à Pont-en-Royans et Les pierres plantes à Montalieu-Vercieu. L'objectif est d'accompagner les collégiens dans leur réflexion sur les changements climatiques. Le but est l'organisation d'une rencontre à Autrans en décembre 2019 avec des jeunes de Belgique, du Maroc, du Cameroun, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Québec, en parallèle de la COP 25 qui aura lieu au Chili.

Média et santé : 60 880 € - 66 actions

Les actions d'éducation aux médias permettent aux jeunes **de mieux connaître les limites et potentialités du monde virtuel et de s'approprier sereinement leur identité numérique.**

Les actions de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé encouragent le collégien à mieux **se préoccuper de son bien-être** dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale.

Découverte professionnelle : 55 200 € - 56 actions

Ces actions visent à faire prendre conscience aux élèves de la diversité des emplois et **les aider à penser** de manière positive et choisie leur parcours. **Elles permettent une découverte concrète du milieu professionnel.** On observe une augmentation des demandes pour des créations de mini entreprises éphémères avec des séances de créativité, ou des forums des métiers, mettant le collégien en situation d'acteur.

Appel à projets à destination des collèges publics et privés de l'Isère – Sport et handicap, sport partagé

En mai et juin 2020, les élèves seront acteurs d'un projet pédagogique inter-collèges sur les thématiques du « Sport partagé » et du « Sport & handicap ».

Les internats, de nouveaux outils de prévention pour les jeunes en difficulté

Le travail démarré avec trois collèges (Pont-en-Royans, Saint-Marcellin et Mens) en 2018 se poursuit en 2019-2020 sur 8 établissements pour faire de leur internat des outils de prévention. Le Département accompagne cette démarche par la mise à disposition de personnel nécessaire pour l'enfant et sa famille (psychologue et éducatrice).

Les Jeunes Ambassadeurs pour les Droits auprès des Enfants (JADE)

Le Département, aux côtés de la DSDEN et d'autres partenaires, porte cette action qui vise la sensibilisation des enfants (collégiens, accueils de loisirs, MECS, IME) à leurs droits.

Le transport scolaire

Le 1^{er} septembre 2017, la compétence transport scolaire a été transférée des Départements aux Régions. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont depuis partenaires pour l'organisation du transport des enfants de leur domicile vers leur établissement, le Département agissant par voie de délégation, hors périmètre des autorités de mobilité (SMTC, Voironnais, Grésivaudan, Porte de l'Isère et Vienne Condrieu)

En 2019, le budget départemental consacré aux mobilités s'élève à 127 M€ *, dont 60 M€ pour les lignes *Transisère* à vocation scolaire. Les autorités organisatrices de mobilité sur les périmètres urbains sont aidées à hauteur de 40 M€ par le Département et la Région, couvrant une partie du coût du transport scolaire sur leur territoire, dont 23,7 M€ à titre volontaire par le Département.

En moyenne, le transport de chaque enfant sur le réseau départemental coûte environ 1 500 euros par an.

Dans le cadre des négociations relatives au transfert de compétence, le Département a défendu auprès de la Région le maintien de la gratuité pour les élèves relevant de sa compétence, qu'il avait instaurée en 2015. Ainsi, l'accès à l'éducation reste garanti pour chaque enfant et les ménages voient leur pouvoir d'achat augmenter.

Cette gratuité ne dispense pas pour autant les élèves d'être en possession d'un titre de transport valide. Celui-ci garantit la sécurité à bord des véhicules et permet en outre d'optimiser l'exploitation du réseau. Les inscriptions sont réalisées en ligne ou en renvoyant un formulaire papier à la cellule Pack Rentrée, dont les coordonnées figurent sur www.isere.fr ou dans la brochure Pack Rentrée

distribuée dans tous les établissements scolaires mi-mai. La période d'inscription court du 15 mai au 5 juillet pour les inscriptions papier et 15 juillet pour les inscriptions en ligne.

L'abonnement délivré aux élèves concerne les zones tarifaires du réseau *Transisère* de leur trajet domicile-établissement. Il permet de voyager sans limitation du 1^{er} septembre au 31 août, y compris les week-ends, vacances et jours fériés. Il permet également d'emprunter les réseaux urbains inclus dans ce périmètre.

En cas de nécessité, des abonnements donnant accès au réseau ferré SNCF ou aux lignes d'autres Départements sont mis à disposition des demandeurs.

Pour l'exercice 2019-2020, 6 189 nouvelles cartes *ouïra!* et 40 086 Pass annuels *Transisère* ont été délivrés. 1 835 élèves empruntant les autres réseaux (SNCF, Savoie, Drôme, Rhône, Ardèche...) ont également bénéficié d'un titre de transport gratuit, fourni par le Département.

En matière de contrôles à bord, une période de tolérance de 15 jours débutera à compter de la rentrée scolaire et ira jusqu'au 15 septembre 2019, pour permettre la mise à jour progressive des cartes *ouïra!*.

Parce que le transport scolaire est précieux dans nos territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont mobilisés auprès des familles. Le service délivré, performant et de qualité, assure une rentrée sereine à tous nos jeunes.

De plus, le Département mène une politique ambitieuse en matière d'amélioration de la performance environnementale du réseau *Transisère*.

Dans le cadre du renouvellement de 40% de ses marchés de transports en 2019, la valeur environnementale des offres soumises par les candidats a été considérablement renforcée dans la nouvelle méthode de notation, passant de 17% à 35% de la note finale.

Cette mesure vise à favoriser les transporteurs s'engageant à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Une autre innovation majeure est le recours aux cars à motorisation GNV (gaz naturel) qui a été rendu obligatoire pour l'exploitation de 4 lignes reliant le Grésivaudan à la métropole grenobloise, un territoire subissant régulièrement des pics de pollution. Un véhicule GNV permet de réduire de plus de 90% les émissions de particules fines et de l'ordre de 15% les émissions de CO₂ (gaz à effet de serre) par rapport à son équivalent diesel.

Au total, une vingtaine de cars rouleront au gaz naturel à partir de l'été 2020. Parallèlement, les véhicules les plus polluants seront remplacés par des cars diesel de dernière génération répondant aux exigences des normes de pollution.

Enfin, le Département a le souci de garantir la sécurité des usagers et des conducteurs. Face à l'augmentation des incivilités, en sus des contrôles renforcés, il a engagé un plan de déploiement de la vidéoprotection à bord des cars, après avoir conduit une expérimentation qui en a démontré l'efficacité. A mi-2020, 42% des véhicules seront équipés.

() Pour mémoire, depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région verse directement la dotation aux AOM hors SMTC liée aux transferts historiques des transports scolaires et les participations aux AO2 (communes, communautés de communes) qui organisent le service selon les modalités définies dans les conventions de délégation de compétence en vigueur.*

Le "Pack Rentrée": trois services en un

Ce dispositif d'aides pour les familles iséroises permet d'alléger le coût de la scolarité de leurs enfants et de simplifier leurs démarches. Il propose 3 services autour des loisirs, de la restauration et des transports scolaires qui permettent de redonner du pouvoir d'achat aux familles :

- **le Pack'loisirs**. Il s'adresse à tous les collégiens isérois. Pour seulement 8 €, il contient 56 € de réductions pour découvrir et pratiquer des activités sportives et des loisirs culturels.

Pour bénéficier des activités à tarif réduit, il suffit de présenter les **7 Pass** sous forme de coupon papier à l'un des 2 963 partenaires :

> **1 "Pass'sport"** offrant une réduction de 15 € pour une inscription annuelle à une activité sportive.

> **1 "Pass'culture"** offrant une réduction de 15 € pour l'inscription annuelle à une activité culturelle (école de musique, bibliothèque, théâtre...).

> **2 "Pass'sport découverte"** cumulables auprès d'un même partenaire, offrant deux réductions de 4 € chacune pour :

- un forfait de ski dans une station iséroise,
- une manifestation sportive (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité sportive (entrée en piscine, base de loisirs, location de terrain de tennis, séance d'équitation, bowling, accrobranche),
- un stage sportif.

> **2 "Pass'culture découverte"** cumulables auprès d'un même partenaire, offrant deux réductions de 4 € chacune pour :

- un livre, DVD, CD,
- une place de cinéma,
- une manifestation culturelle (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité culturelle (séance de dessin, théâtre...),
- une entrée dans un musée du Département ou l'achat d'un article en boutique de musée départemental,
- un stage culturel.

> **1 "Pass'matos"** offrant une réduction de 10 € pour :

- une location ou un entretien de matériel sportif (skis, raquettes, vélo...) ou culturel (musique, arts plastiques, loisirs créatifs...),
- un achat de matériel sportif et vestimentaire (uniquement auprès d'associations sportives partenaires).

Le Pack'loisirs peut être commandé jusqu'au 31 octobre 2019 (date limite d'achat), à raison d'une commande par enfant et par année scolaire. Il est distribué directement dans l'établissement scolaire et il est utilisable jusqu'au 30 septembre 2020.

Le Pack'loisirs **2017-2018** a été commandé par 29 400 collégiens. Avec une répartition d'utilisation des Pass de :

- 61 % pour le Pass'culture découverte
- 61 % pour le Pass'sport
- 37 % pour le Pass'culture
- 24 % pour le Pass'sport découverte
- 6 % pour le Pass'matos

Pour l'année scolaire 2018-2019, le Pack'loisirs a été commandé par 28 809 collégiens.

Le taux d'utilisation sera connu à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

- **le Pack'restau.** Il est proposé aux collégiens scolarisés dans un établissement public isérois. Ce service permet de bénéficier d'une réduction sur la facture de demi-pension (critères d'éligibilité et barème d'aide selon quotient familial). L'aide peut être sollicitée en cours d'année scolaire, toutefois son attribution n'est pas rétroactive sur les trimestres échus.

Le Département finance près de la moitié du coût du repas pris dans un restaurant scolaire géré par la collectivité, soit 3.90 € par déjeuner. Le Pack'restau a permis à 12 674 familles de bénéficier de réductions supplémentaires en 2018-2019.

Le Département a mis en place une politique de lutte anti gaspillage dans les restaurants scolaires en formant ses agents et en sensibilisant les collégiens à la nécessité d'adopter un comportement alimentaire responsable. Le gaspillage alimentaire a ainsi été divisé par 2 en 3 ans.

- **le Pack'transport.** Il s'adresse aux élèves de primaires, aux collégiens, aux MFR ainsi qu'aux lycéens.

Pour la cinquième année consécutive, l'ensemble des élèves répondant aux critères d'éligibilité * pourra bénéficier de la gratuité des transports scolaires.

En quelques clics sur le site du Département (www.isere.fr rubrique Pack'Rentrée), les familles peuvent demander ces 3 services.

Ce service en ligne est toujours très apprécié des usagers avec 81 % des demandes réalisées par Internet en 2018.

Pour les aider dans leurs démarches, la Cellule Allô Pack Rentrée est également à leur disposition pour répondre à toute question.

() Ont droit à la gratuité les élèves domiciliés en Isère, scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat, de la primaire au lycée (hors post-bac), dont le domicile et l'établissement scolaire ne sont pas tous deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération parmi les 5 suivantes : Grenoble Alpes Métropole, Vienne Condrieu Agglomération, CAPI, Pays Voironnais et Grésivaudan. Dans ces périmètres, les transports scolaires relèvent de ces autorités organisatrices de mobilité.*

L'évolution de la carte scolaire

En Isère, la capacité globale des collèges est supérieure de 8 000 places au nombre d'élèves, soit l'équivalent de 13 collèges vides. La situation varie selon les secteurs géographiques : L'agglomération grenobloise est par exemple en surcapacité (l'équivalent de 6 collèges vides) alors que certaines zones du centre/nord Isère manquent de places. Dans un même secteur géographique, elle varie aussi entre établissements.

Globalement la surcapacité est durable : en 2024 elle devrait encore atteindre 4 500 places dont 2 400 sur l'agglomération grenobloise, ce qui justifie une grande prudence dans la création de places supplémentaires et un travail prioritaire sur l'ajustement de la carte scolaire des collèges.

Le Département s'est donc fixé trois règles :

- limiter les constructions et extensions de collèges aux seuls secteurs qui sont à la fois en sureffectif et éloignés de collèges sous-utilisés ;
- rééquilibrer les effectifs par des ajustements de carte scolaire entre collèges en sureffectif et collèges sous-utilisés, dans les autres secteurs ;
- privilégier des collèges à taille humaine respectant la mixité sociale, en optimisant les surfaces existantes pour réduire la facture d'énergie.

Parmi les modifications d'ampleur : l'année 2018-2019 a permis au Département de définir l'aire de rattachement du futur collège de Champier, qui ouvrira ses portes en septembre 2020. D'autres modifications seront préparées avec les communautés éducatives des collèges voisins pour aboutir à un rééquilibrage durable des effectifs dans ce secteur.

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Les collèges sont dotés d'équipements de qualité, gymnases et plateaux sportifs, amphithéâtres, salles de musique, salles banalisées...

Le Département a souhaité faire des collèges isérois des lieux plus ouverts à la vie culturelle et citoyenne locale en proposant la mise à disposition de ces équipements en dehors du temps scolaire aux communes et associations locales..

Des outils pratiques et juridiques ont été mis en place pour un déploiement optimisé et sécurisé. Une convention type établie en partenariat avec l'Education nationale est disponible pour qu'un grand nombre d'acteurs locaux utilisent ce dispositif.

Un outil numérique sera développé au cours de l'année scolaire 2019-2020 avec un panel de collèges expérimentateurs. Cet outil permettra de proposer une offre en locaux facilement accessible et simplifiera les processus de mise à disposition des locaux de collège hors temps scolaire

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

Des moyens humains accompagnés et formés

Les agents des collèges bénéficient chaque année, pour la majorité d'entre eux, de 6 jours de formation dont une journée qui leur est totalement dédiée « les itinérantes RH », journée qui leur permet de mieux connaître la collectivité et d'exprimer leurs besoins.

Les formations s'inscrivent dans leurs missions quotidiennes, comme la formation aux gestes et postures, aux bonnes pratiques hygiéniques, aux techniques de nettoyage, etc.

Afin de mieux répondre aux besoins des agents, un travail est en cours sur une nouvelle formule de formation et d'accompagnement.

Des achats mutualisés pour plus de qualité et un coût moindre

Le Département pilote un groupement d'achats permettant aux collèges d'accéder à des services et des fournitures nécessaires à leur fonctionnement tels que produits d'entretien, photocopieurs, matériels divers, maintenances des équipements, etc.

87 collèges utilisent ces marchés qui permettent par le regroupement des achats d'obtenir des prix compétitifs et une qualité supérieure. Une enquête réalisée auprès des collèges révèle un taux de satisfaction de près de 80 % pour la qualité et pour le prix.

Afin d'associer en amont les collèges à l'élaboration et à l'évaluation des marchés du groupement, un groupe de travail réunit régulièrement les gestionnaires de collèges.

109,3 millions d'euros pour l'éducation

Investissement : 83,3 M€ (travaux et équipements)

Fonctionnement : 26 M€ (dotations, restauration [hors budget CMC], accompagnement éducatif)

Parmi les principales dépenses :

56,9 millions d'euros pour la modernisation des collèges

17,7 millions d'euros pour la maintenance et la mise en accessibilité.

5,47 millions d'euros pour l'équipement informatique et mobilier des collèges, ainsi que les équipements de restauration scolaire.

10,34 millions d'euros de dotation de fonctionnement des 96 collèges.

1,55 million d'euros pour la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.

7,62 millions d'euros pour participer au fonctionnement et à l'investissement des collèges privés.



Département de l'Isère
7 rue Fantin Latour – CS 41096 – 38022 Grenoble Cedex 1